



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 16 12 16

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, ARTIGUES BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD, RHODES
Mmes BERNARD, CROUZETTE, JAN, MOUSNIER, POUGET, VILLATOUX

Absents/Représenté(e)s :

M. RASSION (procuration à M. ARTIGUES), Mme NOEL (procuration à Mme CROUZETTE), Mme COURBIER (procuration à Mme VILLATOUX), Mme ANTONI

Secrétaire de Séance : M. BARLERIN Pierre

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h10.

Monsieur le maire rappelle la réunion avec la préfecture qui a eu lieu le 07 décembre en fin de journée, et la manière avec laquelle ils ont été reçus. Il indique qu'une analyse financière a été transmise par Mme Terrassoux fin novembre ; cette analyse financière sera envoyée à tous les membres du conseil municipal. Monsieur le maire indique que la réunion étant finalement présidée par le secrétaire général qui ne connaissait pas le dossier, il a dû rappeler le contexte. La DDFIP a lourdement insisté sur l'endettement de la commune, et le volume trop important des investissements.

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 23-11-2016

N'ayant appelé aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés (18).

2. Délibération cadre avant adoption du budget principal

Il s'agit comme chaque année de pouvoir payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite de 25% des dépenses inscrites au budget de l'exercice précédent.

Mme Jan s'interroge sur cette délibération, et notamment sur ses conséquences vis-à-vis des investissements nouveaux. Il lui est répondu que cela permet uniquement d'engager des dépenses sans attendre le vote du budget, mais que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget 2017.

Adoption à l'unanimité.

3. Délibération cadre avant adoption du budget assainissement

Même chose pour le budget assainissement.

Adoption à l'unanimité.

4. Révision loyer bar de l'Elot, la Guinguette, bureau de l'assistante sociale et logement perception

Les loyers sont revus selon l'indice de référence 3^{ème} trimestre 2016.

Adoption à l'unanimité.

5. Tarifs pêche

Monsieur le maire indique que le bilan de l'année est positif pour la pêche (17 200€ de recette).

Il propose d'instaurer un nouveau tarif pour l'utilisation d'un flotte tube ; le tarif proposé est de 4€/jour.

Le flotte tube ne pourra être utilisé que sur le lac de Bournazel ; il sera en tout état de cause interdit du 15 juin au 15 septembre.

6. Tarifs assainissement

Monsieur le maire rappelle que la facture d'assainissement est indexée sur la consommation d'eau ; il propose d'instaurer un tarif différent pour les gros consommateurs, et propose 1,40€/m³ dès que la consommation dépasse 500m³.

En outre, il propose d'exonérer l'EHPAD de Seilhac de taxe d'assainissement.
Adoption à l'unanimité.

7. Décision modificative, budget principal

Quelques ajustements sont à effectuer, en dépenses de fonctionnement.

Charges à caractère général chapitre 011 : + 15000

Charges de personnel chapitre 012 : - 15000

Charges financières chapitre 66 : + 7000

Charges de gestion courante chapitre 65 : - 7000

Adoption à l'unanimité

8. Décision modificative, budget assainissement

Un ajustement est à effectuer en dépenses d'investissement.

Chapitre 16 : + 1500

Chapitre 21 : - 1500

Adoption à l'unanimité

9. Décision modificative, budget ALSH

Une subvention encaissée en 2015 l'a été sur un mauvais compte. Il convient donc de rectifier cette erreur, en dépenses et recettes d'investissement.

Chapitre 13 (dépenses) : + 10 954

Chapitre 13 (recettes) : + 10954

Adoption à l'unanimité

10. Convention mise à disposition personnel de Tulle Agglo, instruction des autorisations du droit du sol

A compter du 1^{er} janvier 2017, et conformément à l'application de la loi ALUR, l'instruction des autorisations d'urbanisme est transférée à l'agglo ; une convention de mise à disposition du personnel de l'agglo pour cette mission doit donc être signée.

La question du recrutement est posée ; il est répondu que la commune a peu d'informations sur ce sujet. Des élus s'interrogent sur le risque d'embouteillages au niveau de l'instruction. Des doutes sont émis sur le bon fonctionnement de ce service.

Adoption à l'unanimité.

11. Acquisition des parcelles AR 565 et AR 608

Corrèze habitat propose de vendre pour 1 € les parcelles AR 565 et AR 608 situées devant l'ancienne gendarmerie.

Adoption à l'unanimité

12. Vente au syndicat du Puy des Fourches Vézère des parcelles AP 505 et AP 537

M. Barlerin indique ne pas prendre part au vote. Il s'agit de la vente par la commune au Syndicat du Puy des Fourches Vézère des parcelles situées au Puy des Ferrières.

Adoption à l'unanimité

13. Questions diverses

M. Jacquet fait part des remerciements de l'association sportive du collège pour la participation financière de la commune aux différentes compétitions sportives.

La séance est levée à 20h35.